



Chien des voisins chez nous

Par **laurent35000**, le **17/04/2008 à 17:43**

Les chiens (1 de catégorie 2, l'autre croisé berger allemand) de mon voisin sont venus sur notre terrain et nous les avons retrouvés avec notre chat mort dans la gueule. Nous avons été frappés chez le voisin pour qu'il récupère ses chiens et, sur le coup de la colère, l'avons traité de "noms d'oiseaux" (Ce n'était pas la première fois qu'ils venaient). Nous avons déposé plaintes en gendarmerie et avons fait appliquer le code rural au près du maire pour que le chien (Catégorie 2) soit enlevé, ce qui a été fait par le propriétaire. Pas envie que la fois d'après ce soit un de nos enfants. Depuis nous avons été convoqués à la gendarmerie pour propos insultants à l'égard de nos voisins. Je précise que le chien avait été déclaré à la mairie (à notre demande, le mois avant). D'après les photos, le gendarme nous dit que la mort du chat n'a pas pu être provoquée par le rottweiler (nous l'avons quand même vu dans sa gueule). J'ai 2 questions :
- Que risquons-nous pour ces propos que nous avons reconnus, mais sur le coup de la colère ?
- Que risque mon voisin avec son chien ?
merci de vos réponses